

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2ÈME REUNION DE 2018**

**Séance du 4 et 5 avril 2018**

CD20180404\_1  
id. 3808

*Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-  
ET-GARONNE  
BUDGET PRIMITIF DE 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de budget primitif pour 2018 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il rappelle à l'Assemblée, que conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est en cours de signature avec l'ARS nouvelle Aquitaine. De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée à compter de l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un Etat prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, et prévoit, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles, que l'EPRD doit satisfaire les conditions suivantes :

- 1 - L'état des prévisions de recettes et de dépenses tient compte des engagements prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- 2 - En cas de situation financière dégradée, il intègre les mesures de redressement adaptées.
- 3 - Chacun des comptes de résultat prévisionnels respecte **l'équilibre réel** défini comme suit :
  - les produits de la tarification sont ceux notifiés ;
  - les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
  - le remboursement de la dette en capital n'est pas couvert par le produit des emprunts, sauf dans le cas de renégociation de ceux-ci ;
  - la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
  - les recettes affectées sont employées à l'usage auquel elles sont prévues.

## **I – Présentation du projet de Budget 2018**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le projet de budget 2018 s'équilibre **en fonctionnement** à hauteur de **2 628 085 €**.

Il est à noter que l'ARS n'a pas encore notifié le montant de la dotation annuelle au titre de 2018 et que les résultats 2017 ne sont pas repris par anticipation.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

<u>Compte 60</u>	<u>Achats et variation des stocks</u>	
Comptes 606	Achats non stockés de matières et fournitures.....	223 546 €
<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 611	Prestations de services par des entreprises.....	10 600 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Comptes 624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	48 011 €
Comptes 625	Déplacements, missions et réceptions.....	2 730 €
Comptes 626	Frais postaux et frais de télécommunications.....	6 800 €
Compte 628	Divers.....	32 002 €
	Sous-total des dépenses du groupe I.....	<u>323 689 €</u>

### GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs.....</u>	5 040 €
<u>Comptes 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés.....</u>	51 612 €
<u>Comptes 64</u>	<u>Charges de personnel.....</u>	2 023 107 €
	Sous-total des dépenses du groupe II.....	<u>2 079 759 €</u>

### GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 613	Locations.....	8 314 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....	47 110 €
Comptes 616	Primes d'assurances.....	10 000 €
Compte 618	Divers.....	1 600 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques.....	1 600 €
<u>Comptes 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	1 173 €
<u>Compte 65</u>	<u>Autres charges de gestion courante</u>	

Compte 657	Subventions.....	316 €
Compte 658	Charges diverses de gestion courante.....	4 855 €
	<u>Opération d'ordre</u>	149 669 €
	Sous-total des dépenses du groupe III.....	224 637 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</b>		<b>2 628 085 €</b>

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

<u>Compte 73</u>	<u>Dotations et produits de tarification</u>	
<b>Compte 731218</b>	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	2 577 365 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	2 577 365 €

### GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>	
Comptes 708	Produits des activités annexes.....	4 945 €
<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
Compte 754	Remboursements de frais.....	15 775 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	20 720 €

### GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	
Comptes 778	Autres Produits exceptionnels .....	0 €
<u>Compte 78</u>	<u>Autres produits</u>	
Compte 78742	Reprise sur provisions réglementées .....	30 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III.....	30 000 €

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT..... 2 628 085 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2018 se présente comme suit **en investissement** :

### DEPENSES

<u>Compte 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2031	Frais d'études.....	45 500 €
<u>Compte 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2135	Installations générales; agencement; aménagement des constructions (I.G.A.A.C.)	11 000 €
Compte 2131	Construction sur sol propre.....	182 000 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....	85 000 €
	Sous-total .....	278 000 €
<u>Compte 23</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	
Compte 2313	Constructions sur sol propre.....	400 000 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>723 500 €</b>

### RECETTES

<i>Compte 10222</i>	FCTVA	30 000,00
<i>Compte 13188</i>	Autres Subventions d'équipement transférables	303 849 €
	<b>Total des recettes nouvellement inscrites</b>	<b>333 849 €</b>
	<i>Capacité d'autofinancement (CAF) dégagée sur l'exercice</i>	119 669 €
	Prélèvement sur le Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	269 982 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>723 500 €</b>

**Capacité d'AutoFinancement** : elle désigne l'ensemble des ressources internes générées dans le cadre de l'activité qui permettent d'assurer le financement de la structure.

$$\text{CAF} = \text{Excédent brut d'exploitation} + \text{Produits encaissables} - \text{Charges décaissables}$$

**Fonds de Roulement Net Global** : il se compose de l'ensemble des ressources mises à disposition pour une longue durée par les organismes de financement ou créées grâce à l'exploitation de l'activité et qui sont destinées à financer les investissements durables.

$$\text{FRNG} = \text{Ressources stables} - \text{emplois stables}$$

**II – Détermination du prix de journée pour 2018 :**

Le prix de journée de l'établissement a été établi ainsi qu'il suit :

A	Total des charges (investissement + groupes I + II + III).....	3 201 916 €
B	Produits en atténuation (investissement + groupes II + III).....	624 551 €
C	Reprise de résultat.....	0 €
	Total à prendre en compte = A – (B + C).....	2 577 365 €
	<b>Montant de la dotation globale.....</b>	<b>2 577 365 €</b>

En fonction d'une activité basée sur 8 229 journées d'internat, 1 454 journées de semi-internat et 1 791 journées accueil United, la proposition de prix de journée 2018 s'établit donc à :

Prix de journée moyen pour l'année 2018	
$\frac{2\,577\,365\ \text{€}}{11\,474}$	soit prix de journée arrêté à..... <b>224,63 €</b>

**III – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire :**

Comme chaque année, l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne propose de verser une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'unité d'enseignement affiliée à l'association départementale OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) des Landes.

Le montant de cette subvention pour l'année 2018 est fixée à **316 €**. Elle permettra de financer des livres et fournitures diverses en complément de ceux fournis par l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'IMEP,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le budget primitif 2018 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage, étant précisé que le niveau de vote des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'effectue par groupe ;
- Approuve le prix de journée de l'établissement pour 2018 comme détaillé ci-dessus ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 316 € à la coopérative scolaire, à prélever sur les crédits inscrits à l'article 6578.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC